

# INSCRIPTIONS AUX CONCOURS

## MP-PC-PSI SESSION 2018

Les inscriptions sont entièrement dématérialisées  
sur le site **SCEI** [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr)

### 1. Calendrier

- Inscription en ligne du **10 décembre 2017 au 12 janvier 2018 17 h**
- Téléversement des pièces pour le **22 janvier 2018 17 h**
- Paiement des frais de dossier du **13 janvier au 22 janvier 2018 17 h**

### 2. Modalités

#### 2.1. Inscription en ligne (10 décembre —→ 12 janvier 17 h)

Lors de l'ouverture du dossier d'inscription le candidat reçoit

- Un numéro d'inscription
- Un code signature

à **conserver** jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école.

L'inscription est **validée** lorsque la mention « **dossier validé** » apparaît à l'écran.



**A chaque nouvelle connexion au dossier il faut valider en retournant à l'écran « validation », si le dossier n'est pas validé le 12 janvier à 17 h, l'inscription est annulée.**

#### 2.2. Téléversement des pièces justificatives (10 décembre —→ 22 janvier 17 h)

Format pdf, 2 MO maximum, un seul fichier par pièce demandée, le site d'inscription vous guide pour numériser et convertir les fichiers (conversion du format jpeg au format pdf).

- **Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport exclusivement**
  - en français, anglais ou accompagnée d'une traduction certifiée conforme
  - **valable jusqu'au 25 juillet 2018** (fin des oraux).
  - si une demande de renouvellement est en cours, la joindre
  - en cas de double nationalités dont la française, seule la pièce d'identité française est acceptée.



**Nom** (simple ou composé) et **prénom(s)** doivent être **exactement identiques** et dans le **même ordre** sur votre dossier (qui génèrera la convocation aux épreuves) et votre pièce d'identité.

- **Copie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)** pour les candidats **français nés entre le 12 janvier 1993 et le 12 janvier 2000**, en cas d'impossibilité une copie de l'attestation provisoire ou du certificat d'exemption ou de la convocation. **Ne pas oublier** de la **signer**.

Inscription à une école militaire, nécessité de saisir le numéro identifiant défense (NID).

- Pour les candidats boursiers du gouvernement français (CROUS ou AEFÉ) la copie recto-verso de la **décision nominative d'attribution définitive de bourse**.
- Pour les candidats à polytechnique, l'imprimé de visite médicale complété.

### 2.3. Paiement des frais de dossier (13 janvier —→ 22 janvier 17 h)

3 modes de paiement : en ligne par carte bancaire (de préférence), par virement bancaire ou par chèque.

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.

#### ➤ En ligne par carte bancaire



**Attention à ne pas dépasser le plafond autorisé par votre banque**, le cas échéant demander une autorisation de dépassement à votre banque.

Le candidat recevra un reçu par courriel.

#### ➤ Par virement bancaire : l'ordre de virement doit être établi **avant le 22 janvier** en utilisant les informations disponibles sur le site d'inscription SCEI.

#### ➤ Par chèque

- chèque endossable en France
- inscrire au dos le n° d'inscription
- télécharger et joindre le bordereau d'envoi
- envoyer le chèque et le bordereau **avant le 22 janvier, cachet de la poste** faisant foi
  - chèque à l'ordre de « l'agent comptable de CentraleSupélec »
  - adresse postale : SCEI - CentraleSupélec Bâtiment Bréguet- 3 rue Joliot Curie - 91192 Gif sur Yvette Cedex

**Le 22 janvier à 17 h les dossiers incomplets (pièces et/ou paiement) seront annulés.**

### 3. Contrôle des dossiers par SCEI du 13 janvier au 15 février.

En cas d'erreur ou d'illisibilité des pièces téléversées le service des inscriptions contactera directement le candidat.

En cas de problème technique, le **candidat doit envoyer un message via la rubrique contact** du dossier et en dernier recours téléphoner au 05 62 47 33 43 de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au vendredi.

### 4. Règlements des concours

Les concours sont regroupés par banque, les notices relatives aux épreuves sont consultables au CDI, à la vie scolaire (CPE), en ligne aux adresses mentionnées ci-dessous :

Banque X-ENS : <https://gargantua.polytechnique.fr>

Banque Mines Ponts : <http://mines-ponts.fr>

Banque Centrale-Supélec : [www.concours-centrale-supelec.fr/CentraleSupélec/Notices](http://www.concours-centrale-supelec.fr/CentraleSupélec/Notices)

Banque CCP : <http://ccp.scei-concours.fr>

Banque e3a : [http://www.e3a.fr/notice\\_e3a.pdf](http://www.e3a.fr/notice_e3a.pdf)

Personne responsable à contacter : Mme Arditti, proviseure adjointe, à l'adresse [inscription.concours@laposte.net](mailto:inscription.concours@laposte.net)